

## chers amis

Permettez-moi de commencer ainsi ce court propos qui va clôturer les neuf années passées à la présidence de votre association.

Tout d'abord, **ne désarmons pas**.

Ne laissons pas s'établir autour de nous, par habitude, le sentiment qu'il existe des situations et donc des hommes ou des femmes abandonnés.

Ne laissons pas croire que des enfants en nombre toujours plus nombreux n'ont pas d'autre choix que la délinquance.

Ne laissons pas se développer la violence. Sans nous en rendre compte, notre langage, nos discours sont maintenant plus agressifs aujourd'hui qu'hier.

Ensuite **mobilisons les volontés**, en particulier dans le monde économique.

Je suis de ceux qui se refusent à croire qu'une économie sans âme est notre destinée.

Dans le champ immense des mesures et actions à mettre en œuvre, je souhaite voir se développer tous les droits de ceux qui, par la maladie ou par l'ignorance, ne peuvent vivre avec dignité et tenir leur place dans notre société.

La lutte contre l'exclusion est une lutte tous azimuts. Sur le terrain, de multiples acteurs développent des initiatives et la Mrie ne peut que s'en réjouir. Mais ces efforts ne sont pas à la mesure de cette situation.

Aussi, il nous faut développer une intense **communication**, multiforme, dans notre région.

En conclusion, je voudrais adresser un remerciement à chacun d'entre vous

J'ai toute confiance en mon successeur pour poursuivre cette tâche. Je lui souhaite et vous souhaite bonne chance !

Extraits du discours prononcé  
par Paul Dominjon

à l'Assemblée générale de la Mrie le 28 juin 2001.

M. Dominjon, qui devient président d'honneur de l'association, passe le relais à Robert Fiehrer, ancien directeur régional de la SNCF (voir page 4).

## sommaire

- Chers Amis, par Paul Dominjon P.1
- L'éditorial de Patrice Sauvage P.1
- Le dossier : Accès aux droits et vie quotidienne P. 2/3
- La vie de la Mrie :
  - les travaux en cours P. 4
  - participations et interventions P. 4
  - le nouveau conseil d'administration P. 4
  - hommage P. 4
  - le calendrier P. 4

## éditorial

### Lutte contre l'exclusion : une "nouvelle frontière"

**A** lors que la croissance retrouvée, quoique fragile, permet d'espérer la fin du chômage de masse dans notre pays, tous les acteurs rencontrés par la Mrie au cours des derniers mois soulignent la nécessité de ne pas relâcher l'effort engagé dans la lutte contre l'exclusion.

En effet, au-delà du cercle des personnes "désaffiliées" qui décidément ne parviennent pas à renouer avec le monde du travail et à s'intégrer à une vie dite "normale" – chômeurs âgés peu qualifiés, jeunes en galère, mères isolées, habitants de quartiers "relégués", étrangers rejetés par notre administration... –, il faut aussi dorénavant prendre en compte les **pauvres et précaires au travail**, dont certains (certaines, plutôt) sont enfermés dans une trappe, non pas tant de pauvreté comme les bénéficiaires de minima sociaux, mais dans celle du temps partiel subi<sup>(1)</sup>. La frontière entre ces deux catégories de population tend d'ailleurs à s'estomper en raison du dynamisme du marché du travail. De fait, on assiste, semble-t-il, à l'émergence d'un "nouveau prolétariat" condamné à des allers-retours incessants entre minima sociaux et travail précaire.

Faut-il en prendre son parti ? En espérant – contre tout réalisme – qu'à elle seule la croissance résorbera toutes ces poches de pauvreté ? Ou en acceptant – avec cynisme – le sacrifice d'une génération, en gros celle née entre 1955 et 1975<sup>(2)</sup> ? Ne devrions-nous pas, au contraire, avancer vers une **"nouvelle frontière"** de la lutte contre l'exclusion en profitant des marges de manœuvre retrouvées pour mieux concentrer nos efforts sur les personnes les plus défavorisées, pour aller le plus loin possible dans l'éradication de la grande pauvreté qui – il faut bien le reconnaître – avait été noyée dans la grande marée informe (et bien commode) de l'exclusion ?

Dans cette perspective, certes ambitieuse mais que partagent nos partenaires européens<sup>(3)</sup>, trois axes de travail nous paraissent essentiels qui structurent les activités de la Mrie :

- parier sur la **capacité des personnes** en difficulté à devenir acteurs de leur insertion, mais aussi de la connaissance, promouvoir leur citoyenneté dans tous les domaines de la vie sociale ;

- **mobiliser** plus que jamais tous les acteurs sociaux et les institutions, par un travail permanent de communication et de sensibilisation destiné à changer leur regard sur les personnes défavorisées et à s'en responsabiliser ;

- **approfondir la connaissance** des difficultés concrètes rencontrées par ces personnes, mais aussi des processus d'exclusion et des dysfonctionnements sociaux, par un travail régulier d'observation et de veille statistique et qualitative.

Ce sont ces trois dimensions que la Mrie va s'efforcer de mettre en relief dans cette Lettre qui, à chaque parution, vous présentera des thèmes que son équipe travaille à partir de cette triple entrée. Ainsi s'incarnera, également dans notre mode de communication, ce croisement des connaissances si essentiel dans notre déontologie et qui figure en bonne place dans la Charte de la Mrie approuvée par notre assemblée générale du 28 juin dernier et encartée dans ce premier numéro.

Patrice Sauvage  
Directeur de la Mrie

1) cf l'enquête Emploi de l'Insee et les travaux récents sur les "working poor" (colloque des 29 mai et 27 octobre 2000 à Evry)

2) cf article de Louis Chauvel "La responsabilité des générations", revue Projet n°266, été 2001

3) cf le programme d'action communautaire contre l'exclusion sociale

## méthode

### Une démarche reposant sur le "connaître avec"

Sur ce thème de travail, la Mrie a développé une méthode originale visant à associer étroitement à la réflexion et au débat des populations en grande difficulté dans leur accès aux droits fondamentaux. Après avoir animé, l'année dernière, cinq groupes de parole mobilisant durant un semestre des usagers confrontés aux risques d'exclusion et des professionnels qui les accompagnent, la Mrie organise, en novembre 2001, un séminaire réunissant ces usagers et des responsables institutionnels et associatifs qui, de leur côté, ont travaillé durant le premier semestre 2001 à l'élaboration de propositions visant à prendre en compte les difficultés analysées précédemment. L'objectif est d'éclairer, par cette réflexion partagée, des pistes d'action pour un meilleur accès aux droits liés à la protection sociale, afin d'élaborer des points de repère pour la mise en œuvre des préconisations formulées lors des précédentes réunions. Une restitution de ce travail sera présentée aux décideurs de la région le 16 novembre prochain. Par cette démarche, la Mrie cherche à promouvoir l'accès des publics les plus défavorisés à la reconnaissance sociale et à la citoyenneté, en mettant en œuvre, dans son domaine de compétence qui est la construction d'une connaissance utile à l'action, certaines des préconisations émises lors du colloque de Chambéry sur le thème "Agir avec les personnes, enjeu de la lutte contre les exclusions"<sup>(2)</sup>.

**Les transformations du travail et du modèle familial mettent en difficulté notre système de protection sociale. Celui-ci est aujourd'hui complexe, multiforme. La prise en compte du développement de la précarité et de la persistance de la pauvreté par les politiques publiques s'est traduite par la multiplication de dispositifs qui ont rendu l'accès aux droits souvent peu cohérent, voire incompréhensible pour beaucoup d'usagers, en particulier les plus fragilisés. Comment, dès lors, mieux adapter la protection des personnes à la complexité des situations vécues ? Comment prendre en compte la multiplicité des trajectoires singulières, qui sont marquées par des changements de situation familiale ou professionnelle, rapides et répétés ? Comment soutenir dans leur "souci de soi" les usagers confrontés aux risques d'exclusion ? Comment favoriser l'exercice de la citoyenneté lors de la mise en œuvre des droits sociaux ?**

Les témoignages et les réflexions recueillis auprès de groupes d'usagers ont soulevé une problématique centrale : comment mieux articuler, dans le système de protection sociale, l'automatisme des droits et la nécessaire individualisation des procédures d'accès aux droits ? L'enjeu est de sécuriser les personnes dans l'attribution des aides et

des prestations sociales, mais il est aussi de vérifier que les usagers qui ne rentrent pas dans les catégories administratives bénéficient effectivement d'une protection sociale telle que celle affichée dans les objectifs des dispositifs et règlements.

Nous rendrons compte ici de trois points travaillés par le groupe régional : l'information sur les droits, les

critères d'attribution des aides et l'exercice de la citoyenneté pour les usagers. Un rapport présentant l'ensemble de la réflexion sera disponible à la fin de cette année.

### Une information accompagnée, plus qu'une information de masse

L'information sur les modalités d'attribution des prestations et des aides sociales apparaît inadaptee pour permettre un accès concret et rapide aux droits. Certes, des outils d'information "grand public" ont été développés ces dernières années par les organismes de sécurité sociale. Toutefois, ces outils ne suffisent pas. Si de nombreuses avancées ont été repérées par le groupe, la prise en compte, notamment, de l'urgence vécue par l'usager apparaît encore très insuffisante.

L'usager qui rencontre des difficultés pour accéder à ses droits a besoin d'un intervenant avec qui il se sente en confiance, qui lui assure une information accessible et complète sur ses droits.

Cet agent intermédiaire peut, en cas de contentieux ou de conflit, établir une médiation entre l'usa-

ger et le service public. Il peut également, s'il n'est pas accaparé par des problématiques de gestion, accompagner la personne en prenant en compte la globalité de son parcours. Il devient alors un référent.

Pour que, cependant, cette relation individualisée ne glisse pas vers un sentiment d'arbitraire chez l'usager, ce dernier doit avoir les moyens de décrypter l'information et de s'en saisir pour faire valoir ses droits.

Il apparaît ainsi nécessaire de conjuguer l'information avec un accompagnement plus personnalisé. Cela passe, avant tout, par une meilleure collaboration entre :

- les espaces institutionnels, qui sont garants de l'universalisme et de l'égalité de traitement, mais qui doivent prendre en compte également la singularité des situations,
- les espaces militants associatifs, qui soutiennent la personne au quotidien dans son projet de vie,
- les espaces "neutres" de proximité, qui se développent dans le cadre de la politique de la Ville et jouent un rôle d'intermédiaire entre l'administration et l'usager.

# droits

## et vie quotidienne par Vincent Plazy (1)

L'accès à l'information doit cependant être renforcé par une nouvelle logique d'attribution des droits.

### Des critères d'attribution pour permettre et non pour limiter

La complexité et la faible réactivité aux changements de situation des modes d'attribution des aides et prestations sociales ont été souvent évoquées et ont amené les groupes à questionner la logique actuelle d'attribution des droits.

Pour répondre aux situations "hors cadre" de certains usagers ou pour faire face aux conséquences dramatiques d'une interruption ou d'un retard d'attribution de certaines aides, les institutions ont développé des mesures "à titre exceptionnel" et se sont donné des marges de manœuvre dans leurs pratiques. La contrepartie est que l'usager devient alors dépendant du "bon vouloir" de l'institution. L'absence de certitude que la procédure sera menée jusqu'au bout renforce cette peur du lendemain si préjudiciable à l'insertion.

Les personnes ayant participé à ces groupes de parole ont réfléchi à la mise en place d'une aide financière d'urgence, dont le montant ne serait pas prédéterminé. Au regard d'une situation repérée par

un référent et sans que toutes les pièces justificatives ne soient encore réunies, cette aide pourrait être allouée rapidement à l'usager qui en ferait la demande.

De tels critères d'attribution obligeraient les institutions à mieux coordonner leurs dispositifs. La Casu (Commission d'Action Sociale d'Urgence) pourrait être ce lieu de coordination. Les institutions seraient également amenées à se dégager des problématiques de "bonne gestion" des enveloppes budgétaires, qui produisent souvent chez leurs responsables la peur d'être débordés par la demande d'aide. Il n'est pas rare, en effet, que les sommes prévues pour les aides d'urgence ne soient pas toutes attribuées. C'est le cas, dans plusieurs départements, pour le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

Ces constats nous ont amenés finalement à nous interroger sur la place de l'usager dans les processus d'accès aux droits.

### Enjeux de l'exercice de la citoyenneté dans l'accès aux droits

Comment faire pour que les personnes concernées soient dans une position de contribution par rapport au système social ? L'enjeu, pour elles, est que les institutions :

- développent une **vigilance** sur les situations inédites liées aux évolutions du contexte économique et social,

- aient une meilleure **compréhension** des réalités vécues par ceux qui sont confrontés aux risques d'exclusion,

- se **mobilisent** pour intervenir dans les vides constatés dans les dispositifs,

- aient le souci de voir les usagers **participer** activement à la construction de réponses à leurs demandes.

Ces questions nous ont conduit à rechercher les articulations entre les trois "P" de l'accès aux droits : la **protection**, la **promotion** des personnes et leur **pouvoir** agissant. Nous avons ainsi repéré trois moments où l'usager peut exercer un pouvoir en étant positionné comme citoyen : lorsqu'il motive explicitement sa demande, lorsqu'il exerce un droit de recours, lorsqu'il s'implique dans de nouvelles formes de représentation auprès d'instances de pilotage ou d'évaluation de dispositifs. L'examen d'expériences menées en Rhône-Alpes a montré comment cette notion de "Pouvoir agissant" peut avoir un impact positif sur la relation de service (liée à la notion de "Protection" des personnes) et sur la relation d'accompagnement (liée à la notion de "Promotion" des personnes).

L'amélioration de la protection sociale ne doit donc pas seulement mobiliser les spécialistes du social. La participation des usagers au débat et à la réflexion, aux côtés des professionnels mais aussi des élus,

est aujourd'hui nécessaire pour mieux repérer les causes des difficultés d'accès aux droits. Cette participation doit également accompagner la mise en œuvre des nouvelles programmations de la lutte contre les exclusions. La Mrie propose aujourd'hui de contribuer à l'animation de tels **espaces de connaissance partagée**(3).

### témoignage

#### Extraits d'une intervention de Philippe Fabrègue, directeur de la Sapinière, maison des initiatives et de la solidarité à St-Martin-d'Hères.

À la Sapinière, on célèbre l'évolution de la situation professionnelle et sociale des usagers du lieu. *Victoire ! J'ai un emploi !* Bien sûr quelques regrets pointent : *c'est un CDD de quinze jours... un mi-temps en intérim... 6h par semaine par le service emplois familiaux... Mais c'est un début... Je vais enfin peut-être m'en sortir !* On promet de revenir soutenir les autres. Puis, il y a plein de choses qu'on ne comprend pas et des situations qui deviennent inextricables. La déclaration trimestrielle l'a enregistré : ressources trop élevées, et c'est la suspension de l'allocation ou sa réduction à l'extrême. On a presque été riche : quasiment le Smic en cumulant RMI et salaire, puis plus rien ou si peu ! La rigidité du système, parfois sa lecture si restrictive ou les erreurs de calculs ont un effet dévastateur. Au lendemain d'une période de fierté succède alors la demande humiliante d'un secours et le retour à la case départ. Incompréhension, colère, découragement et souvent la tentation du pire : renoncer.

La loi contre l'exclusion réaffirme l'accès aux droits et à la dignité. Droit signifie aussi connaissance, capacité à comprendre et agir, possibilité d'être entendu. Farid, jeune juriste au RMI, souligne l'information tronquée, parfois totalement absente, incompréhensible, parfois contradictoire selon à qui on s'adresse ; l'attente sans fin et sans explication des réponses et la confrontation à la décision, parfois sanction quasiment sans moyens de recours. Son projet : aider à ce que le droit serve bien ceux pour qui il a été fait.

(1) directeur adjoint à la Mrie

(2) Actes du colloque Mrie-Fondation de France, juin 1999

(3) cf "Promotion des publics les plus en difficulté" Bilan des programmes globaux du CPER, avril 1999

Illustration : Gilles Alexandre



Le parcours imagé de l'accès aux droits.

## Le nouveau Conseil d'administration de la Mrie

Robert Fiehrer, ancien directeur régional de la SNCF, **Président**.

Jean Vanoye, syndicaliste CFDT, **Vice-Président**.

Paul Laferrière, ingénieur retraité, **Trésorier**.

Elisabeth Maurel, chercheur en sciences sociales, **Secrétaire**

François Boursier, chargé de mission à l'Uriopss, **Administrateur**.

André Chazalette, Plie, **Administrateur**.

Lucien Duquesne, représentant ATD Quart-Monde, **Administrateur**.

Nicole Flachard, représentant le Secours Catholique, **Administrateur**.

Agnès Granier, médecin en santé publique, **Administrateur**.

Marc Plotton, syndicaliste CGT, **Administrateur**.

Michel Rouge, mission habitat de la Courly, **Administrateur**.

Paul Dominjon (ancien Président de la Mrie) **Président d'honneur**.

# la vie de la mrie

## travaux en cours

**Contact :**  
**Nathalie Monnier-Brabant**

**Contact : Vincent Plazy et Laurence Potié**

**Contact : Patrice Sauvage**

**Contact : Pierre Hainzelin et Fatima El Missaoui**

### ● Le dossier annuel 2001-2002 est en préparation :

1ère partie : "L'état de l'exclusion", bilan transversal, principalement statistique, de l'évolution des personnes et des politiques de lutte contre l'exclusion

2ème partie : Synthèse des réflexions et des pratiques sur les jeunes en grande difficulté mais non touchés par les dispositifs d'intégration sociale et professionnelle. Ce travail sur les jeunes dits "hors dispositifs" sera réalisé essentiellement à partir de cinq réunions locales prévues à l'automne : 1 - jeunes en difficulté, en milieu rural, 2 - jeunes en difficulté, dans les "quartiers", 3 - jeunes en prison, 4 - jeunes "décrocheurs scolaires", 5 - jeunes en errance.

3ème partie : la parole des personnes sur leur accès aux droits dans différents champs de la lutte contre l'exclusion, en relation avec le groupe de travail organisé sur ce thème.

### ● Groupe de travail "accès aux droits et vie quotidienne" (voir dossier pages 2 et 3) :

Un séminaire de conclusion est en préparation pour croiser regards, expériences et propositions sur ce thème.

Il s'appuiera sur une réflexion menée au cours de l'année 2000-2001, avec d'une part des usagers et d'autre part des cadres institutionnels et associatifs.

### ● Groupe de travail "prévenir l'exclusion dès l'enfance" :

Composé d'acteurs institutionnels et associatifs, d'experts et de chercheurs intervenant dans le secteur de l'enfance, ce groupe tente de repérer les causes et d'analyser les phénomènes d'exclusion dès l'enfance pour en tirer des enseignements et des propositions.

### ● Le projet "Analyse des pratiques des entreprises concernant l'intégration de publics en difficulté" :

Dans le cadre de ce projet expérimental soutenu par le Fonds Social Européen, nous avons déjà rencontré une trentaine d'entreprises mettant en œuvre des pratiques d'intégration innovantes. La prochaine étape consistera à construire, avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux concernés, un outil de diffusion dynamique (CD-Rom), pour sensibiliser les responsables économiques à cette problématique face à leurs difficultés de recrutement.

## participations / interventions

### ● Participations régulières :

- de Patrice Sauvage au Conseil de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, au Conseil scientifique de l'ODAS (Observatoire décentralisé de l'action sociale), au Conseil scientifique de l'OSM (Observatoire social méditerranéen, la "Mrie" régionale).  
- de Nathalie Monnier-Brabant à la commission régionale des acteurs de la lutte contre l'exclusion, mise en place en janvier 2001 et pilotée par l'Uriopss. Son objectif est de développer, avec des représentants associatifs régionaux, une approche globale et transversale de la lutte contre l'exclusion (lieu d'échanges et de prises d'initiatives dans ce domaine).

### ● Interventions :

- de Vincent Plazy à la CNLE (Commission nationale des politiques de lutte contre les exclusions) le 8 mars 2001 : présentation du rapport intermédiaire "accès aux droits et vie quotidienne".  
- de Patrice Sauvage à l'assemblée générale de la SDAVA (Société drômoise d'adaptation à la vie active) à Valence le 22 juin 2001.

## Hommage

**Gérard Martin, professeur à la faculté des Sciences Economiques de Grenoble, engagé durant de nombreuses années dans l'observation et l'évaluation des politiques sociales locales, nous a quittés le 23 juin dernier. Nous partageons la tristesse de son épouse, Claudine Offredi, et de leurs enfants.**

## calendrier

● **Fin d'année 2001 :**  
sortie du rapport final  
"Accès aux droits et vie quotidienne"

● **Mars 2002 :**  
sortie du dossier annuel 2001-2002

**mrie**

Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion Rhône-Alpes

18 bis rue d'Enghien - 69002 - Lyon

Téléphone : 04 72 77 50 15 - Télécopie : 04 72 77 50 14

e.mail : mrie.ra@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Patrice Sauvage  
Rédacteur en chef : Nathalie Monnier-Brabant  
Secrétaire de rédaction : Fatima El Missaoui  
Maquette et réalisation : Compte-Fils Edition - Lyon

# la charte **de la mrie**

1

## finalités de la mrie

La Mrie a été constituée officiellement en 1992 sous l'impulsion de personnes et d'acteurs collectifs habités par :

- la volonté de lutter contre l'exclusion économique et sociale et la grande pauvreté, considérée comme une question centrale pour notre société,
- la conviction qu'il s'agissait là d'un chantier de longue durée impliquant la coopération de tous,
- le besoin de créer un lieu permettant de prendre de la distance, de rencontrer d'autres acteurs, de réfléchir sur les processus et les solutions,
- la nécessité d'une action plus cohérente, pour plus d'efficacité entre tous les partenaires concernés.

Elle est donc issue d'une **histoire** marquée d'abord par l'initiative d'associations de lutte contre la pauvreté, d'administrations et d'experts, puis par leur coopération dans un espace territorial pertinent, la région, enfin par un élargissement aux acteurs politiques et aux partenaires sociaux (patronats et syndicats).

Ainsi la Mrie s'est-elle inscrite dès son origine

dans un projet de société :

- ◆ une société **démocratique**, où chacun soit reconnu dans sa dignité de personne ;
- ◆ une société **pluraliste**, où chacun puisse trouver sa place ;
- ◆ une société **juste**, où l'accès aux droits soit le même pour tous les citoyens.

Dans cette perspective globale, qu'est venue conforter la loi d'orientation de 1998 dans son article premier, la Mrie est engagée dans la lutte contre les exclusions, en particulier des personnes les plus défavorisées aux plans économique et social. Ses missions et sa déontologie lui font rechercher la **participation pleine et entière** de ces personnes à la vie de notre société. Pour cela, elle contribue à la conception de politiques et d'initiatives qui partent de leurs aspirations et valorisent leurs potentialités, ainsi qu'à la recherche de nouvelles modalités de citoyenneté et de responsabilité. Elle participe également à la prévention des dysfonctionnements de la société dont ces personnes peuvent être les victimes.

## positionnement de la mrie

Dans ce champ de la lutte contre les exclusions se trouvent engagés de nombreux acteurs et institutions :

- d'abord, bien sûr, les personnes concernées elles-mêmes ;
- les pouvoirs publics (État et collectivités locales) ;
- les responsables et professionnels qui mettent en œuvre les politiques publiques ;
- les partenaires sociaux (chefs d'entreprises, syndicalistes, organismes paritaires) ;
- les associations, avec leurs bénévoles et leurs professionnels ;
- des experts (chercheurs, formateurs, consultants...)

Chacun d'entre eux est porteur d'un type de connaissance et de pratique utile en ce domaine.

Loin d'être assimilable ou de se substituer à l'un de ces acteurs, la Mrie, qui est à la fois une asso-

ciation indépendante et un organisme assumant une mission de service public, se veut un **espace partenarial de rencontre et de réflexion partagée** au cœur de ce réseau afin, justement, de mieux répondre à certains enjeux de la lutte contre les exclusions :

- ◆ repérer les phénomènes émergents, comprendre les processus ;
- ◆ permettre à chacun de prendre du recul par rapport à ses actions ou à ses analyses, de faire évoluer sa manière de voir ;
- ◆ développer une **approche transversale**, considérer les personnes dans leur globalité ;
- ◆ disposer de repères pour mieux agir et décider.

C'est par rapport à ces enjeux, qui correspondent à des **attentes communes** aux différents acteurs, que se définissent les missions spécifiques de la Mrie.

## missions de la mrie

Il s'agit d'informer au sens étymologique de ce terme, c'est-à-dire non seulement d'apporter des éléments d'information, mais de doter celle-ci de repères, d'une structure, d'un sens.

Cette conception large – mais traditionnelle – de la notion d'information implique pour la Mrie de :

- ◆ ne pas se limiter à faire circuler l'information sur l'exclusion, mais de la structurer autour de questionnements partagés ;
- ◆ mettre en lumière, au-delà d'une présentation brute des faits et des symptômes, des processus et des causes explicatives ;
- ◆ souligner, au-delà d'une information générale et synthétique, des phénomènes significatifs sans prétendre à l'exhaustivité.

Dans cette perspective, la mission d'information assumée par la Mrie se décompose en quatre missions opérationnelles, qui découlent l'une de l'autre :

◆ à la base, développer une connaissance régulière et actualisée des exclusions économiques et sociales qui affectent les différentes catégories de populations ;

◆ puis engager une réflexion approfondie sur les phénomènes et les politiques, qui débouche sur des repères pour l'action, l'évaluation et la décision ;

◆ procéder ensuite à une large diffusion, y compris dans l'opinion, des enseignements et des recommandations issus de ses travaux, qui restitue la diversité des points de vue ;

◆ enfin, mener une action de sensibilisation des décideurs aux enjeux de la lutte contre les exclusions et à leur déclinaison opérationnelle, notamment en faisant remonter les constats et les préoccupations des acteurs locaux.

## déontologie de la mrie

La réalisation de ces missions est enfin indissociable d'une éthique de travail, qui s'incarne dans les principes suivants :

- ◆ un souci de rigueur méthodologique : à travers des analyses quantitatives et qualitatives et leur articulation, la Mrie cherche à développer une démarche de connaissance rigoureuse fondée sur la "mise en débat", c'est-à-dire l'expression et la confrontation de questionnements pluriels ;
- ◆ le croisement des connaissances : cette approche cherche à faire se rencontrer trois types de points de vue et d'analyses, celui des chercheurs et statisticiens, celui des acteurs et institutions engagés dans la lutte contre les exclusions, enfin celui des personnes concernées – en particulier des plus défavorisées ;

◆ un partenariat réciproque : dans la mise en débat organisée par la Mrie, chaque parole pèse du même poids – il n'y a pas de préséance, ni au profit des décideurs et experts, ni au profit des acteurs ou usagers - ; il est important que chacun puisse, s'il le souhaite, s'y exprimer à titre personnel ;

◆ l'ancrage dans l'expérience : enfin, un effort particulier est régulièrement engagé par la Mrie pour capitaliser des initiatives locales de lutte contre les exclusions faisant apparaître les capacités individuelles et collectives qui se révèlent dans l'action et pour mettre en lumière les difficultés concrètes des personnes défavorisées, à travers des monographies et le témoignage de groupes de parole.

Assemblée générale  
du 28 juin 2001

**mrie**

Mission Régionale  
d'Information sur l'Exclusion Rhône-Alpes

18 bis rue d'Enghien - 69002 - Lyon

Téléphone : 04 72 77 50 15 - Télécopie : 04 72 77 50 14

e.mail : mrie.ra@wanadoo.fr